École Notre Dame
Bourg-des-Comptes

Voici quelques informations pour cette année 2025-2026 :

Je vous rappelle que vous pouvez suivre l'actualité de l'école sur son site : http://ecolenotredamebdc.toutemonecole.fr et sur le journal de vie de classe (dont les codes d'accès vous seront donnés par l'enseignant de votre enfant)

Contact école : 02 99 52 15 81 - 09 84 33 10 88

eco35.notre-dame.bourg-des-comptes@e-c.bzh

L' Equipe Educative

- Classe de TPS-PS-MS : Marie-Laure Bitauld ASEM : Isabelle Robieu
- Classe de GS - CP: Julie Mongruel et Samar Sammour (le jeudi) ASEM : Isabelle Jarret et Elodie ROFFI ; AESH : Hélène LAROSE
- Classe de CE1-CM2 : Mme Heudré ; AESH : Julie Feuillet
- Classe de CE2-CM1 : Mme Jamier et Mme Prioul

Les HORAIRES - Entrées & Sorties

Ces horaires sont à respecter pour le bien être de vie de l'école.

Horaires des matinées : 8h30 - 12h

Horaires des après-midis : 13h45-16h30

L'accueil des élèves se fait dès 8h20 le matin et 13h35 l'après-midi.

Les élèves de TPS, PS, MS et GS avec les aînés rentrent par le portail du bas à 8h20 et à 13h35 et sortent par ce même portail à 12h – entrée maternelle. Se garer sur le parking de la mairie.

A 16h30, la sortie se fait par le portail du haut et les parents sont invités à venir chercher leurs enfants en PS et en MS dans la classe de Marie-Laure.

Les élèves du CP au CM2 rentrent et sortent par le portail – allée du calvaire.

La relation Ecole Famille

Afin de discuter posément de votre enfant, nous vous demandons de prendre rendez-vous pour éviter les échanges trop rapides entre 2 portes ou au portail. Merci.

Les Assurances - Document à fournir

Merci de fournir **une attestation de responsabilité civile** avant le 17 septembre. (Cette assurance garantit les dommages que l'élève pourrait causer à des tiers).

La garantie individuelle accident est souscrite par le biais de l'école.

Le règlement

Nous avons un règlement intérieur pour l'école transmis avec le dossier d'inscription, un règlement de vie de classe et de cour pendant les récréations.

Quelques règles de vie importantes

L'école est un lieu de vie qui nécessite quelques règles de savoir vivre et de respect mutuel.

- Je dis bonjour aux personnes que je croise.
- J'obéis à l'adulte qu'il soit mon enseignant ou non.
- J'utilise un vocabulaire correct avec l'adulte et les autres enfants.
- Dans la cour, j'utilise les poubelles pour mes papiers.
- Je ne laisse pas traîner mes vêtements. Si j'en égare un, il est plus facile à retrouver **si mon nom est marqué dessus**. Sinon je vais voir aux porte-manteaux sous les préaux.
- **Je n'apporte pas de bonbons à l'école** (pas de bonbons pour les anniversaires, MERCI)
- Même s'il fait chaud, je ne m'habille pas pour aller à l'école comme je vais à la plage. Je porte une tenue correcte.
- Je porte des chaussures qui tiennent aux pieds pour éviter les accidents.
- Je ne porte pas de bijoux de valeur. (Nous déclinons toute responsabilité)
- Je respecte les locaux et le matériel de l'école.

Les Oublis

Si un enfant oublie un document en classe pour son travail du soir ou un vêtement, **il n'est pas autorisé à retourner en classe** (même si l'enseignante est encore en classe).
C'est apprendre à gérer et à assumer son oubli.

Les Jeux et les objets connectés

Si votre enfant amène des cartes à collectionner ou à jouer, des jeux ou des objets, nous déclinons toute responsabilité en cas d'échange, de perte ou de vol.

Il est interdit d'apporter des objets connectés ou des téléphones portables à l'école.

Le Ménage

Les Asem assurent le ménage de la classe de maternelle et des primaires, des toilettes et du préau. Les enfants leur doivent le respect et **doivent laisser les toilettes propres** !!!! sans papier à traîner, et chasse d'eau tirée. Merci !

Les Absences

En cas d'absence, prévenir rapidement l'école par téléphone ou par mail et **remplir le bulletin d'absence en amont ou au retour de l'élève**.

Cantine

La cantine est un service communal. Les enfants sont pris en charge par du personnel communal.
Les enfants doivent respecter ces personnes et le règlement de la cantine.

Les Projets

De nombreux projets ponctuent l'année scolaire des élèves (intervention de l'office des sports, classe de neige pour les élèves de CE2 au CM2, sortie cinéma pour tous, journées banalisées…) Pour en savoir plus, nous vous donnons rendez-vous aux réunions de classe et à l'AG de l'APEL.

La Pastorale

En lien avec la paroisse et notre projet d'école, vos enfants vivront au sein de notre école, des temps forts, des célébrations. Nous n'assurons pas la catéchèse de paroisse et les préparations aux sacrements. Les renseignements peuvent vous être transmis par l'école ou trouvés en paroisse.

La Piscine

Les élèves de la GS au CE2 se rendront à la piscine de Guichen à raison de 2 fois par semaine pendant 5 semaines du 14/10/25 au 02/12/25.

Les réunions de Parents

C'est l'occasion pour vous de découvrir la classe de votre enfant, son ou ses enseignantes et leur fonctionnement…
C'est un temps important d'échange entre l'école et les familles et nous vous y invitons.

Dates des différentes réunions :

- Réunion pour les CP : jeudi 11/09 à 18h30 Réunion pour les GS : vendredi 19/09 à 18h
- Réunion pour les CM2 : lundi 15/09 à 18h
- Réunion pour les PS : vendredi 19/09 à 18h30 Réunion pour les MS : vendredi 26/09 à 18h30
- Réunion pour les CE1 : lundi 22/09 à 18h
- Réunion pour les CE2/CM1 : lundi 22/09 à 18h

Les associations (l'APEL et l'OGEC)

L'APEL est l'Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre. Les membres représentent les parents d'élèves devant les collectivités locales. Ils participent activement à la vie de l'école et soutiennent financièrement les projets pédagogiques. Venez les rejoindre !
Suivez leur actualité sur la page Facebook
https://www.facebook.com/apelbdc35890/ et pour les contacter : apelbdc35890@yahoo.fr

L'OGEC est l'Organisme de Gestion des Etablissement Catholique et a pour mission d'entretenir le patrimoine immobilier. C'est aussi l'employeur du personnel non-enseignant de l'école. Chaque établissement est géré par l'OGEC regroupant des bénévoles (dont des parents d'élèves).
Cette gestion est répartie entre le conseil d'administration de l'association et le chef d'établissement.

Les dates de vacances scolaires

Toussaint : du samedi 18 octobre 2025 au dimanche 2 novembre 2025
Noël : du samedi 20 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026
Hiver : du samedi 14 février au dimanche 1er mars 2026
Printemps : du samedi 11 avril au dimanche 26 avril 2026
Pont de l'Ascension : du mercredi 13 mai au dimanche 17 mai 2026
Été : à partir du samedi 4 juillet 2026
Lundi de Pentecôte (25 mai 2026) : pas d'école

Comptant sur votre collaboration et votre compréhension, je vous souhaite bonne réception de toutes ces informations et je reste à votre disposition pour toutes questions.

Julie Mongruel
et toute l'équipe de l'école, enseignantes et personnels.